

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ÉTIOPATHE														
Nature de l'activité (1)			126 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET							si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS						
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »										
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)														
	4	Montant net des recettes														
	5	Produits financiers (4)														
	6	Gains divers (5)														
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														
							AG		51 349	101,88 %						
3	8	Achats (6)														
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)													
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)													
	11		Taxe sur la valeur ajoutée													
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale													
	13		Autres impôts													
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible													
	15	Loyer et charges locatives										BF				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BG				
	17	Entretien et réparations										2059				
	18	Personnel intérimaire										189				
	19	Petit outillage (11)										394				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										666				
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 140				
	22	Primes d'assurances										562				
	23	Frais de véhicules (12)										3 255				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)	...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										494				
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	5 307				BK				
			BZ	1 265				BU	116			6 688				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										424				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 331				
	28	Frais d'actes et de contentieux										2				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										621				
	30	Autres frais divers de gestion										1 200				
	31	Frais financiers (14)										188				
	32	Pertes diverses (15)										8				
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										29 257				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ÉTIOPATHE

N° SIRET

126 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	22 092	43,83 %
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	60	0,12 %
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	341	0,68 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	22 493 44,63 %
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
	40	Frais d'établissement (19)					CG		
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 141	2,26 %
	42	Moins-value à court terme					CK		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	154	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	1 357 2,69 %
5	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	21 135	41,94 %
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	7 900
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 077
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	98
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	389

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T		X				9 084		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B